

Débats

Vécu

"La juge n'a pas le temps d'écouter"

Vidalie Anne

Isabelle Bazille Assistante sociale

Je suis assistante sociale depuis vingt ans. Cela fait deux ans et demi que je travaille dans un service d'aide aux **personnes âgées**, à la mairie de ma commune de l'Essonne. De plus en plus fréquemment, mes collègues et moi venons en aide à des hommes et, surtout, à des femmes qui ont bien du mal à faire face à leur endettement une fois qu'ils se retrouvent à la retraite, avec un revenu largement amputé. A tel point que j'en suis à mon cinquième dossier de surendettement.

Depuis quelques mois, j'épaule une dame de 65 ans qui est en train de divorcer. J'essaie d'éviter qu'elle ne sombre sous le poids de ses 7 000 euros de dettes, résultat des crédits qu'elle a contractés avec son mari, avant leur séparation et le retour de son époux dans son pays d'origine, la Serbie. La somme n'est pas exorbitante, mais cette retraitée doit tout de même déboursier 330 euros par mois, alors qu'elle touche 800 euros, en additionnant le minimum vieillesse, l'allocation logement et le soutien financier que lui apporte l'un de ses enfants.

Il y a deux semaines, je l'ai accompagnée au tribunal d'instance pour essayer d'obtenir l'effacement de sa dette, en application de la loi Borloo du 1er août 2003. Elle était très angoissée. En arrivant, nous avons eu la mauvaise surprise de constater que les personnes convoquées patientaient dans la salle d'audience, faute de place pour attendre à l'extérieur. Nous sommes restées là deux heures, assises sur un banc.

La version intégrale de cet article est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.lexpress.fr/services/archives/>

Catégorie : Actualités Sujet(s) uniforme(s) : Cours et administration de la justicetaire

Type(s) d'article : INTERVIEW; DEBAT

Taille : Moyen, 321 mots © 2005 L'Express.

Tous droits réservés. Doc. : news-20051201-EX-016214E

Tous droits réservés. © 2001 CEDROM-SNi